

## *Hoque*, appellatif générique de cours d'eau dans le Couserans \*

FRANÇOIS BABY \*\*

«Recueillir tous les appellatifs régionaux qui sont encore vivants» était l'une des tâches que, voici bientôt vingt ans, Paul LEBEL proposait à la recherche hydronymique française <sup>1</sup>.

Il semble que dans la Roanmia le mot HOQUE n'ait jamais été relevé comme appellatif générique de cours d'eau: il désigne pourtant encore aujourd'hui, et dans la pratique courante du langage, quatre-vingts ruisselets du Haut-Couserans.

Une monographie exploratoire de ce terme passe nécessairement par une étude transdisciplinaire qui tienne compte des données géographiques, issues notamment de la géologie et de l'hydrologie, avant d'aboutir à un essai de définition et à des conclusions proprement linguistiques.

\* \* \*

### SITUATION

*Aire.* — Les hoques désignent, dans le canton d'Oust, arrondissement de Saint-Girons (Ariège), la plupart des affluents des ruisseaux d'Ebints, d'Estours, d'Angouls et de l'Alet, eux-mêmes affluents du Salat, et tous les menus cours d'eau qui se jettent directement dans cette rivière en amont de Seix. L'ensemble délimite une aire continue de 260 km<sup>2</sup>, bornée au Sud par l'Espagne, et couvrant entièrement les communes de Seix, Couflens et Ustou ainsi qu'une infime partie de celle de Sentenac-d'Oust <sup>2</sup>. Le mot ne paraît pas connu ailleurs.

---

\* Comunicación leída en las sesiones de la Sección VI: Filología, Lingüística y Literatura pirenaicas, en Seo de Urgel, 1974.

\*\* Agrégé des Lettres. Assistant à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

1. LEBEL, P.: *Principes et méthode d'hydronymie française*, Paris, Les Belles-Lettres, 1956, pp. 18-19.

2. Cf. carte in fine.

Si l'on relève trente-huit mentions de cet appellatif sur les cartes I. G. N. au 1/20.000, le cadastre de 1838-39 en livre quatre-vingts, maintenues dans l'usage actuel, mais limitées à cinquante-huit dans les cadastres rénovés de 1956-60<sup>3</sup>. Comme pour l'ensemble de la zone pyrénéenne, CASSINI ne note pas le mot<sup>4</sup>, mais les terriers anciens, de 1519 à 1778, proposent cinquante-sept occurrences supplémentaires dont vingt-quatre restent non identifiées malgré de nombreuses enquêtes sur le terrain<sup>5</sup>. Au total le mot avait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une densité supérieure à 1/2 km<sup>2</sup>; la normalisation cadastrale par « ruisseau » ou « ravin » l'a faite régresser aujourd'hui à un peu moins de 1/3 km<sup>2</sup>, avec la répartition suivante :

	Seix	Couflens	Ustou	Sentenac d'Oust	Total
Cadastres actuels et cartes IGN .....	18	32	29	1	80
Documents anciens (1519- 1778) avec identification .	13	18	2	0	33
Non identifiées .....	9	15	0	0	24
<b>Total .....</b>	<b>40</b>	<b>65</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>137</b>

#### CARACTÉRISATION

Les hoques sont toujours des affluents mineurs, dont la longueur varie de 600 à 3000 mètres mais dont la pente atteint de 450 à 650 mètres par kilomètre. Dans le bassin du Haut-Salat, fortement tourmenté, l'altitude de leurs sources n'est jamais inférieure à 1300 m, mais en moyenne supérieure à 1800 m. Cela suffirait à en faire des torrents vigoureux, mais à l'influence de l'altitude s'ajoutent d'autres facteurs : la plupart de ces cours d'eau qui dévalent le versant nord de la chaîne axiale des Pyrénées ont une orientation SE-NW ou SW-NE; malgré une régression paradoxale de la pluviosité dans le sens N-S, Couflens reçoit encore

3. Cartes IGN au 1/20.000, coupures Aulus-les-Bains n° 1, 2, 5, 6 et Saint-Girons n° 5, 6. Cadastres anciens de 1838-39 pour les trois communes; cadastres rénovés de Couflens (1956), Ustou (1957) et Seix (1960).

4. CASSINI: n° 40 (1775-1781).

5. L'informateur principal et irremplaçable par sa connaissance du milieu a été mon collègue Roger BARRAU, maire de Seix, conseiller général de l'Ariège. M. SAUBENS, infatigable chercheur et l'un des meilleurs connaisseurs du Couserans, m'a également donné par écrit de très utiles précisions. J'ai parcouru moi-même plusieurs fois l'aire des hoques en juillet et août 1974.

Les documents anciens utilisés sont les terriers de Seix de 1519 (AD 09, 136 E suppl. 2<sup>5</sup>) et de 1672 (AD 09, 136 E suppl. 2<sup>4</sup>), celui d'Ustou de 1771 (AD 09, E 75) et celui de Couflens de 1778 (AD 09, E 38).

1000 mm d'eau par an et Salau 1050 mm<sup>6</sup>; la forte niviosité en amont permet d'observer sur les hoques comme sur la plupart des torrents alpestres et pyrénéens une variation du module: le régime nival de montagne donne à celles de Couflens un débit très bas en hiver et énorme en juin, alors que le régime nival «de plaine», aidé par une pluviosité plus grande, provoque des maxima en avril et mai<sup>7</sup>. Comme presque tous les ruisseaux de montagne, les hoques présentent donc un cours très contrasté, alternant minceur d'un écoulement saisonnièrement appauvri et ravinement brutal des «eaux sauvages»<sup>8</sup>.

La géologie finit d'en expliquer le caractère torrentiel. Si «la rivière de Saint-Lizier, l'Alet, a été occupée par un puissant glacier de vallée, la vallée du Salat n'a jamais été englacée en aval de Salau»<sup>9</sup>. Ces remarques de M. CHEVALIER sur le «modelé purement fluvial» de l'aire des hoques reposent sur la structure géologique du bassin du Haut-Salat. Sauf une seule exception (*L'hoque de Goueilou à Ustou*)<sup>10</sup>, toutes les hoques proviennent du ravinement intense des schistes carburés, ardoisiers ou satinés de l'étage Silurien, flanqués sur leur périphérie des couches calcaires du sente des sommets de plus de 2300 m, du Cap de Ruhos au Tuc de Quer Ner, c'est le granite de la zone axiale qui tranche la limite orientale. Les schistes cristallins des massifs nord-pyrénéens bornent l'aire dans la commune de Sentenac-d'Oust, alors que les calcaires secondaires métamorphiques constituent le flanc droit de la vallée de l'Alet et s'avancent, au NW, dans dans le synclinorium intra-pyrénéen jusqu'au sommet de la Souleille d'Esbints<sup>11</sup>. Les granites sont à peine érodés par les «recs», tandis que les «gouttes» correspondent à l'hydrologie karstique du nord de l'Alet.

Les hoques apparaissent donc comme caractéristiques des schistes siluriens fortement ravinés sous l'influence du régime des précipitations renforcé par l'altitude, l'absence de modelé glaciaire, l'étroitesse même des bassins de réception de ces menus affluents du Salat et l'extrême brièveté de leur profil. Ce sont des torrents, mais dans une aire dont la géologie et la tectonique ont fait un isolat, au moins géographique.

6. GAUSSEN, H.: *La flore des montagnes pyrénéennes dans ses rapports avec le climat quaternaire* (Congrès International de Géographie, 1931, 2 (2), 745-750) et CHEVALIER, M.: *Notes sur la morphologie glaciaire du Haut-Salat*, R. G. P. S.-O. t. 22 (1951), p. 213.

7. PARDE, M.: *Fleuves et rivières*, Paris, A. Colin, 1933, pp. 19, 27, 98.

8. PARDE, M.: *ibid.* p. 57.

9. CHEVALIER, M.: *op. cit.*, p. 209 et *Le relief glaciaire des Pyrénées du Couserans*, R. G. P. S.-O., t. 25 (1954), p. 190.

10. Ustou, Plan cadastral, A 4.

11. CHEVALIER, M.: R. G. P. S.-O., t. 25 (1954), p. 117 (Coupes).

## DEFINITION

Torrent mais aussi, par une métonymie habituelle, ravin dans lequel elle coule, une hoque a le statut linguistique d'un véritable appellatif générique de cours d'eau<sup>12</sup>.

Au critère habituellement retenu de la multiplicité des occurrences dans un milieu géographique ou linguistique donné, il semble que l'on puisse ajouter sept autres conditions nécessaires à l'identification d'un appellatif générique :

1 — *Quantité* : Avec 137 mentions pour 260 km<sup>2</sup>, *hoque* répond au critère quantitatif avec une densité très suffisante.

2 — *Élément d'un syntagme* : Le mot peut entrer dans un syntagme nominal ou adjectival.

— *Syntagme nominal* : généralement associé à un lieudit, comme dans *Loque d'Estours, de Fach, de Saillens, de Madrits, las oquas de Crabilhera* à Seix<sup>13</sup>, *Loque d'Izet, des Trauquets, de Trabes, de la Souleye, de Quergrand, des Hustes, del Bouch, de Palots, de Riumaut, d'Infer* à Couflens<sup>14</sup>, et à Ustou *Locque d'Elber, d'Ardie, de la Souleillotte*<sup>15</sup>.

— Souvent associé à un anthroponyme, presque toujours celui d'un propriétaire : ainsi *Loque de David* à Couflens<sup>16</sup>, *Loco de Guillamet* à Seix<sup>17</sup>.

— Parfois en chaîne : *Locque de la Font de la Turere, Loque du Prat de Bernard Barrau* à Seix<sup>18</sup>.

— *Syntagme adjectival* (avec ou sans un second élément) comme dans *Loque granne, Loque rouch des Pieulos* à Couflens en 1778<sup>19</sup>.

3 — *L'emploi absolu* apparaît généralement dans les confronts de lieux-dits : ainsi à Seix en 1585 «*terra en Sausez confronta dam loquo*» et en 1672 «*terre au Sarrat de Broué confrante avec loque*»<sup>20</sup>. Le terrier de Couflens de 1778 permet de relever vingt-deux emplois de ce genre<sup>21</sup>, mais l'exemple majeur nous est donné à Ustou, où *hoque* désigne le cours

12. Par exemple, pour les rapports RĪPPĀRIA/rivière et GOUTTE/vallée, voir la carte 787 de l'ALG. III au points 780, 790 et 090 NE.

13. Seix, Terrier de 1672, f. 304 v., 359 r., 441 r.; terrier de 1519, f. 370 bis vi., 350 r. et 353 r. Couflens, terrier de 1778, f. 93 v., 94 v., 102 r., 106 v., 138 v., 7 r., 7 v., 34 r., 48 r., 74 v. Terrier d'Ustou (1771), f. 49 v., 42 v., 191 r.

16. Couflens (1778), f. 57 v.

17. Seix (1672), f. 366 r.

18. Seix (1519), f. 197 r.; Seix (1672), f. 64 v.

19. Couflens (1778), f. 34 r., 94 r.

20. Seix (1585), f. 74 r.; Seix (1672), f. 244 v. et 252 r.

21. Couflens (1778), f. 32 v., 34 v., 46 r., 75 r., 76 v., 83 v., 96 v., 97 r., 97 v., 106 v., 110 r., 119 r. 120 v., 135 v.

supérieur de l'Alet en amont de Saint-Lizier avec des lieux-dits comme «*au cap de locque*», «*au pont d'hoques*», et «*la chapelle du Pont d'Hoques*»<sup>22</sup>.

4 — *Existence d'un pluriel*: elle justifie un emploi pleinement conscient du mot; c'est le cas pour *La Tire de las Hoques* à Ustou en 1771<sup>23</sup> et pour *Las Oques de Crabilhera* à Seix dès 1519<sup>24</sup>.

5 — *Existence d'un diminutif ou d'un augmentatif*: On ne relève ici que le diminutif aikilòt qui reste encore dans l'usage courant à Seix pour désigner un tout petit torrent<sup>25</sup>, mais dont les documents écrits ne livrent qu'une attestation à Ustou avec *L'ouquillot de las Rives*<sup>26</sup>.

6 — *Doublets tautologiques*: La multiplication de l'emploi absolu tend à rendre le terme arbitraire, d'où les redondances, d'ailleurs biunivoques, de *Loquo de Regolo* à Seix dès 1588, *Loquo de laigo* en 1594, *le rieu de l'oco* en 1672, et à Ustou *Le ruisseau de locque* en 1771<sup>27</sup>.

7 — *Place relativement stable dans la hiérarchie des cours d'eau*: L'existence d'un diminutif formé par suffixation place hoque à l'avant-dernier barreau de l'échelle hydrologique et hydronymique: la hiérarchie apparaît clairement à Seix en 1672, où un pré situé «*à la Ruere*» (=le Salat) confronte avec *le Rieu de Ledrouch* et *Loque de Moneu*, tandis que *loque de Crabingues* apparaît comme un affluent du *Rieu Majou* qui se jette dans le Salat<sup>28</sup>. Le système fonctionne surtout par différenciation/opposition, en particulier par rapport à un cours d'eau de débit supérieur, mais aussi par rapport à un autre type de ruisseau de même profil: ainsi s'explique dans la vallée d'Ustou la concurrence *Hoque-Goutte* pour désigner des ruisselets temporaires, comme des gouttes, mais ravinés, comme des hoques, dans toute la zone où les laves torrentielles ont partiellement meublé l'auge de l'ancienne vallée glaciaire, créant ainsi un type de relief composite soumis à une érosion très variable.

La confusion intervient parfois en fonction de la priorité statistique: en paysage d'hoques, une authentique goutte au mince module, *la gota de la Fogarosa* de 1519 devient *L'hoque de Faugarech* en 1838, isolée qu'elle était parmi vingt-six hoques affluentes du Salat sur les cinq kilo-

22. Ustou (1771), f. 155 v., 154 r. et AD 09, G 303, p. 220 (1776).

23. Ustou (1771), f. 59 r. et Cadastre, E 1.

24. Seix (1519), f. 350 r. et 353 r.

25. Informateur: M. Roger BARRAU.

26. Ustou, Cadastre (1838-39), E 4.

27. Seix (1519), f. 181 v. et 182 r., 384 v.; Seix (1672), f. 441 r.; Ustou (1771), f. 230. r.

28. Seix (1672), f. 393 r. et 177 v.

29. Seix (1519), f. 385 v.; Cadastre C 3.

mètres qui séparent Couflens du Pont-de-la-Taule<sup>29</sup>. L'attraction est alors si forte qu'elle saccage la hiérarchie ancienne et que *le riu de Madritz* de 1519 es déjà devenu *loquo de Madritz* en 1594<sup>30</sup>.

Inversement, au contact des calcaires dolomitiques de l'avancée nord-ouest du synclinorium intra-pyrénéen, en pleine zone de gouttes, une hoque de 1672 s'appelle aujourd'hui *la Goutte du Rouquet*<sup>31</sup>.

8 — *Capacité de topogénèse*: Quand il s'agit de désigner les terrains au voisinage des cours d'eau, l'appellatif générique l'emporte presque toujours sur l'appellatif occasionnel. Cela est constant en zone de montagne, notamment dans le couserans, mosaïque de «petits pays» constitués en unités géographiques, politiques et humaines: chaque alvéole de ce «compartimentage humain»<sup>32</sup> y a toujours pour axe une rivière dont le nom particulier est évincé au profit du générique dans la dénomination des lieux-dits: ainsi dans la vallée de l'Artillac trouve-t-on *a la Ribera* en 1326<sup>35</sup> et *a la Ribere* dans la vallée de Bethmale en 1669<sup>36</sup>. C'est probablement l'un des critères les plus sûrs de l'appellatif.

Hoque n'y manque pas, en emploi absolu ou en syntagme plus complexe: explicitement à Couflens en 1778 «*au quartier de loque de Farlègue*», plus couramment «*une terre à loque det Saut*», «*un pred a loque de Fusté*», «*une borde et un pred a loque d'Aujout*»<sup>37</sup>. De même à Seix en 1621 «*un ichart de tres pards l'une appellade Locque de Roigole*» et en 1672 «*une terre a loque des Agouaillous*» et une autre «*au camp de loque*»<sup>38</sup>. Employé absolument, l'appellatif domine, on l'a dit, la haute vallée de l'Alet qu'il désigne constamment en 1771 à Ustou à travers des lieux-dits comme «*au cap de loque*», «*au cot de loque*» «*a loque*» et aujourd'hui encore avec «*le pont d'Hoques*» et «*la chapelle du Pont d'Hoques*»<sup>39</sup>.

Ces critères sont applicables aux autres appellatifs génériques des cours d'eau de l'Ariège, encore vivants comme riu, goutte, rec, agal, ou en voie de lexicalisation comme mairal, barat, galage, rejole, etc...<sup>40</sup>.

30. Seix (1519), f. 62 r. (1594), f. 374 v.

31. Seix (1672), f. 441 r.; Cadastre E 3.

32. SECUY, J.: *Via Domitia*, 3, p. 46.

33. AD 31, H Malte, Gabre 6, Chateau Nouvel, 1 (1326).

34. AD 09, 5 J 2 (1668).

35. AD 31, B, Eaux et Forêts, Comminges, 0 6 (1552).

36. AD 31, B, Eaux et Forêts, Comminges, 0 3 (1669).

37. Couflens (1778), f. 10 r., 23 r., 41 r., 130 v.

38. Seix (1519), f. 181 bis v.; Seix (1672), f. 125 v., 317 r.

39. Ustou (1771), cf. note 22 et f. 163 r.

40. Cf. BABY, F.: Petite hydronymie ariégeoise (*Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, 30 (1975).

## ETYMOLOGIE

1 — La prononciation locale  $\text{ɔko}$  et la graphie *oco/oque* dans les documents anciens permettent d'écarter un H initial qui semble avoir été appelé moins par l'esquisse d'une Hiatusilgung après l'article que par une paronomase avec *hoc* (= feu) dans une dialectique populaire de l'eau et du feu simplement résolue par une opposition de genre. Hoque est la forme française, cadastrale, officielle, calquée du gascon.

2 — Phonétique et sémantique permettent d'écarter un étymon gaulois OLCA (= terre labourable, enclos) origine probable de *L'Ouche/Louche*, nom de huit lieux-dits du Loiret, de la Nièvre, du Cher et de l'Indre<sup>41</sup>, ainsi que son dérivé \*OLCIA (ou OSCA avec développement en —ya) qui semble représenté dans *Ochiaz* (Ain, 1344)<sup>42</sup>. Bien plus une étymologie par le celtique d'un hydronyme pyrénéen est tenue, depuis DAUZAT, comme hautement improbable.

De même le traitement en —yK— du groupe —SK— en gascon couserannais ne permet pas de recourir à la base pré-latine OSK— qui semble hydronymique si l'on s'en rapporte au nom de *L'Ouche*, rivière de la Côte-d'Or (*Oscara*, 584), et *d'Oches*, localité de la Meuse à la source d'une rivière du même nom (*Oschera*, 1049; *Oscara*, XII<sup>e</sup> s.)<sup>43</sup>.

3 — HOQUE paraît directement issu du latin OĀCA (= herse) dont la voyelle tonique s'est maintenue ouverte, alors que le diminutif ŌCC-IO(U)L-ŌTTUM (?) devenait  $\text{ukil}^{\text{h}}\text{ot}$  par suite du traitement de l'initiale atone qui a fait passer OCCASIONEM à  $\text{ukazyu}$  et OCCUPARE à  $\text{ukupa}$  dans le courante du XV<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>. Vieux mot cité par Caton, supplanté par *crates* en latin impérial, puis par *hirpex* comme souche romane prioritaire, OCCA est bien représenté en vieux gallois, breton, vieux haut allemand, vieil anglais, lituanien et lette: son origine indo-européenne est sans doute à rapprocher de celle du latin ācer et du grec oxina (= herse, chez Hesychius). La géminée —CC— autant que *Vegete* («Crates quae  $\text{occa}$  vocatur a vulgo») attestent un emploi populaire et rural<sup>45</sup>.

41. SOYER, J.: *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret*, § 127. DU CANGE: *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. 4, c. 707 y voit des continuateurs de OCCA.

42. PHILIPON: *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris, Imprimerie Nationale, 1911 et DAUZAT-ROSTAING: *Dictionnaire des noms de lieux de France*, Paris, Larousse, 1963.

43. DAUZAT-ROSTAING: Op. cit.

44. RONJAT: *Grammaire (h)istorique des parlers provençaux modernes* (Montpellier, Société des Langues Romanes), § 171.

45. ERNOUT-MEILLET: *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1959, p. 456; HASE, C. B.: *Thesaurus graecae linguae*, Paris, Didot, t. V, 2.047 a; FREUND, G.: *Grand dictionnaire de la langue latine*, t. II, p. 625 a.

Mais si le verbe OCCARE a des continuateurs dans les dialectes français de l'est (ocaī, à Montbéliard) et en castillan (ocar), le simple OCCA offre peu de représentants dans les langues romanes: avec le sens de herse on le trouve seulement en trentin (okka), en portugais (ōco) et en galicien (occo)<sup>46</sup>. Le provençal connaît *oco* au sens de «carline», variété de chardons des terrains secs<sup>47</sup>. Nulle part le mot n'apparaît au sens de ruisseau. Cependant le castillan *hueco* (=spongieux, mouillé) a permis à M. Joan COROMINES de ruiner définitivement une étymologie par VŌCUUS avancée par J. CORNU, et, à partir du sens de OCCARE chez Varron et Cicerón, de proposer l'analyse sémantique: herser → rendre humide → être humide, être creux<sup>48</sup>.

Peut-on imaginer un emprunt du gascon couserannais *ɣko* au castillan *hueco*? Certes les rapports transpyrénéens de la région du Haut-Salat avec le Haut-Paillars sont anciens et continus: dès le XIII<sup>e</sup> siècle —et au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup>— la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem de Salau a des possessions à Isil, Isavarre et Alós<sup>49</sup>; les lies et passeries unissent encore en 1704 les éleveurs de Seix et ceux de Salardu<sup>50</sup>; les ports d'Aula et de Salau ont toujours été des «pénétrantes» économiques et pourraient avoir permis des emprunts linguistiques.

Mais, pour ne rien dire des difficultés de conversion en substantif gascon d'un déverbal castillan, il faut noter que les dérivés ibéro-romans ŌCCĀRE sont relevés seulement en des points discontinus (portugais, galicien, Burgos, Santander), sans le moindre contact avec l'aire compacte des hoques gasconnes. Le catalan de la haute vallée de la Noguera Pallaresa ne connaît pour torrent que le mot *barranco* et ignore totalement les produits de ŌCCA, OCCĀRE, OCCĀTUM<sup>51</sup>: une moindre nivosité, un régime plus modeste des précipitations, le modelé beaucoup moins raviné de ce versant sud de la chaîne axiale expliquent amplement cette marque négative. Il n'y a donc pas eu d'emprunt.

De plus la filiation sémantique proposée par Joan COROMINES (herbage → humidité → creusement) semble ici sans objet. Le gascon connaît pourtant trente-neuf mots vivants pour désigner les terrains meubles, légers, humides et marécageux, mais aucun ne provient de OCCARE<sup>52</sup>.

46. WARTBURG, W. VON: *Französisches etymologisches Wörterbuch*, VII, 294 b.

47. MISTRAL: *Lou tresor d'ou felibrige*, Remondet-Aubin, Aix.

48. COROMINES, J.: *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana* (Berne, Francke; Madrid, Gredos, 1954, t. II, 965 et *Anales del Instituto de Lingüística Universidad Nacional de Cuyo, Mendoza*, I, pp. 137-142 (1942).

49. AD 31, H Malte, Caignac, 53, n<sup>o</sup> 7 (1299) et n<sup>o</sup> 19 (1604).

50. AD 09, 136 E suppl. (Lettre des jurats de Salardu aux consuls de Seix, 25 Juin 1704).

51. Enquête personnelle dans la vallée d'Isil (juillet 1974) principalement à Alós de Isil.

52. ALG, II, p. 21.

4 — Pour *hoque* il faut sans doute s'en tenir à l'image immédiate de la herse: hersage → creusement, herse → ravin. Pour rendre compte des phénomènes d'érosion, ce type de métaphore est spontané sous la plume des géographes: «les vallées secondaires *lacèrent* les massifs»<sup>53</sup>, «les parois verticales sont profondément *griffées* par le ravinement»<sup>54</sup>, «un bassin de réception aux flanc très déclives, dénudés, *balafrés* de rigoles»<sup>55</sup>, et à propos des entailles parallèles des hoques dans le massif du Haut-Salat: «Le versant ouest... est découpé à intervalles presque réguliers par les *traits de scie* des ravins latéraux»<sup>56</sup>. Les hoques agissent sur le relief comme une herse.

Le provençal *oco*, *Carlina vulgaris* des terrains secs, exclut l'eau de sa sémantique; réciproquement les Pyrénées Centrales ne fournissent aucun terme de botanique en rapport avec *hoque* = -ruisseau: Jean SEGUY, PALAY, ALIBERT, l'auraient relevé<sup>57</sup>. Les deux mots s'expliquent pourtant par la même image: les cardes des bractées du chardon jouent dans l'opération du cardage de la laine le même rôle que les dents de la herse dans le hersage d'un terrain; et les hoques du Haut-Couserans s'adaptent d'autant mieux à ce sens métaphorique généralisé que leurs cours sont souvent parallèles et leur nombre d'une forte densité dans une aire restreinte.

\* \* \*

Cette image n'est qu'un exemple du vocabulaire de l'érosion, populaire et rural.

Si la zoologie connaît «l'araignée *herseuse*», «dont le bout des tarsi est garni d'une espèce de brosse»<sup>58</sup>, l'hydronymie emprunte encore bien des termes à l'outillage rural traditionnel.

FÜRCA n'est guère utilisé qu'en vertu de l'analogie de la forme mais est abondamment représenté dans les topo-hydronymes de la Romania: l'espagnol *horcajo*, l'aranais *horcall*, l'ancien français *fourc*, l'ancien logoudorien *forkillas*, le sarde de Sassari *furchillos*, le fuxéen *forcat* et le gascon *hourquet* désignent le confluent de deux cours d'eau<sup>59</sup>. En Ariège on

53. GORON, L.: *Aperçu géographique du département de l'Ariège*, Toulouse, Julia, 1957, p. 65.

54. CHEVALIER, M.: *La vie humaine dans les Pyrénées ariègeoises*, Paris, Génin-de Médicis, 1956, p. 75.

55. PARDE, M.: Op. cit., p. 58.

56. CHEVALIER, M.: R. G. P. S-O, t. 25 (1954), p. 100.

57. SEGUY, J., 1953: *Les noms populaires des plantes dans les Pyrénées centrales*, Barcelona, CSIC, 539 a PALAY: *Dictionnaire du béarnais et du gascon moderne*, Paris, CNRS, 1961. ALIBERT: *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens*, Toulouse, IEO, 1965.

58. FEW, IV, 431 citant BESCHERELLE: *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, Paris, 1845.

59. MEYER-LÜBCKE, REW, 3593; COROMINAS: *Dicc. crít. etim...* II, 946; FEW, III, 891-892; ALIBERT: 406; PALAY: 577.

peut relever le ruisseau de *Rieufourcand* à Bélesta<sup>60</sup>, les deux *Etangs Forcats* à Auzat<sup>61</sup>, et, pour les hoques elles-mêmes, *lo forquat de Madris* à Seix en 1519 et *Loque det Fourc* à Couflens en 1778<sup>62</sup>.

Mais *FURCA* possède aussi une définition fonctionnelle en occitan et catalan (*forcat*, *forçar* = charrue) et pleinement résultative en roumain (*furcă* = ornière du chariot)<sup>63</sup>.

Comme pour le provençal *oco*, forme et fonction définissent le portugais *restello* (< *RASTĒLLUM*) = séran pour peigner le chanvre et le lin<sup>64</sup>.

Du germanique *HRASPŌN* proviennent l'engadinois *raspa*, l'occitan *raspino*, le roumain *raspa*, le languedocien *raspă* (= râpe, lime), dont les dérivés traduisent souvent l'érosion provoquée par une boisson forte, tels le transylvanien *raspil* (= eau de vie qui râcle le gosier), le quercy-nois *raspet* (= vin aigret), et l'image est vivante du Brabant (*raspé* = piquette) au Médoc (*raspade* = vin âpre) peut-être appelée par un autre mot *raspa* (= uva) cité par du Cange<sup>65</sup>. Mais cette érosion concerne l'hydronymie dans le Pays de Vaud avec *rapaye* (= averse, ondée qui fouille le sol) et en Rouergue avec *raspa* (= courant rapide sur des rochers) où, comme pour *ŌCCA* le simple sert à noter à la fois l'outil et le cours d'eau<sup>66</sup>. Cette force érosive connote des oronymes ariégeois comme le *Tuc de la Raspe*, à Seix, au profil très accidenté et *La Raspe de Cocai* à-pic et ravin d'une déclivité de 800 ‰ où coule un sous-affluent de l'Alet à Ustou; elle explique également des hydronymes comme *la Raspille* (< \* *RASPICULA*) affluent droit du Rhône dans le haut Valais roman, et *la Raspe*, sous-affluent de l'Arac à Bousсенac (Ariège)<sup>67</sup>.

De \* *RASCLĀRE*, dénomiatif de \* *RASCULUM*, doublet de *RĀSTRUM*, l'occitan connaît *rascle* (= herse) et el portugais *racha* (= râteau), tandis que le très ancien *raschia* (1176) (= aqua subsidens, locus aquaticus) conserve également un sens hydronymique à travers le picard *raque*<sup>68</sup>.

60. Bélesta: AD 09, 70 E suppl. 2 et 3.

61. Auzat: IGN, Vicdessos, n° 5-6.

62. Seix (1519), f. 370 bis v.; Couflens (1778), f. 32 v.

63. CIORANESCU: *Diccionario etimológico rumano*. Madrid, Gredos, 1966, p. 347.

64. MEYER-LÜBKE. REW, 7078.

65. ID. 7077; CIORANESCU. DER. 691; ALIBERT. 580; PALAY, 835; DU CANGE: *Glossarium*..., t. 5, p. 591.

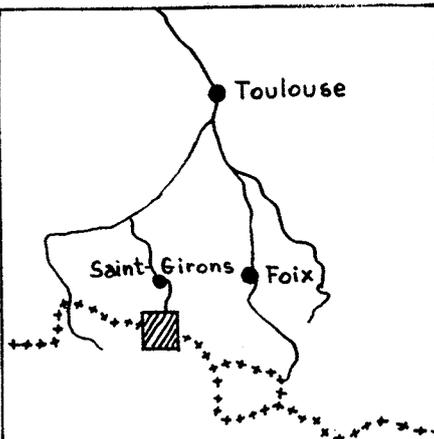
66. MEYER-LÜBCKE: R1, 7077 et ALIBERT: 580.

67. IGN, Aulus-les-Bains, n° 1. TAGMANN: *Toponymie et vie rurale de la région de Miège (Haut Valais roman)*, Erlenbach-Zürich, Eugen Rentsch, 1946, p. 2. IGN Saint Girons, n° 8.

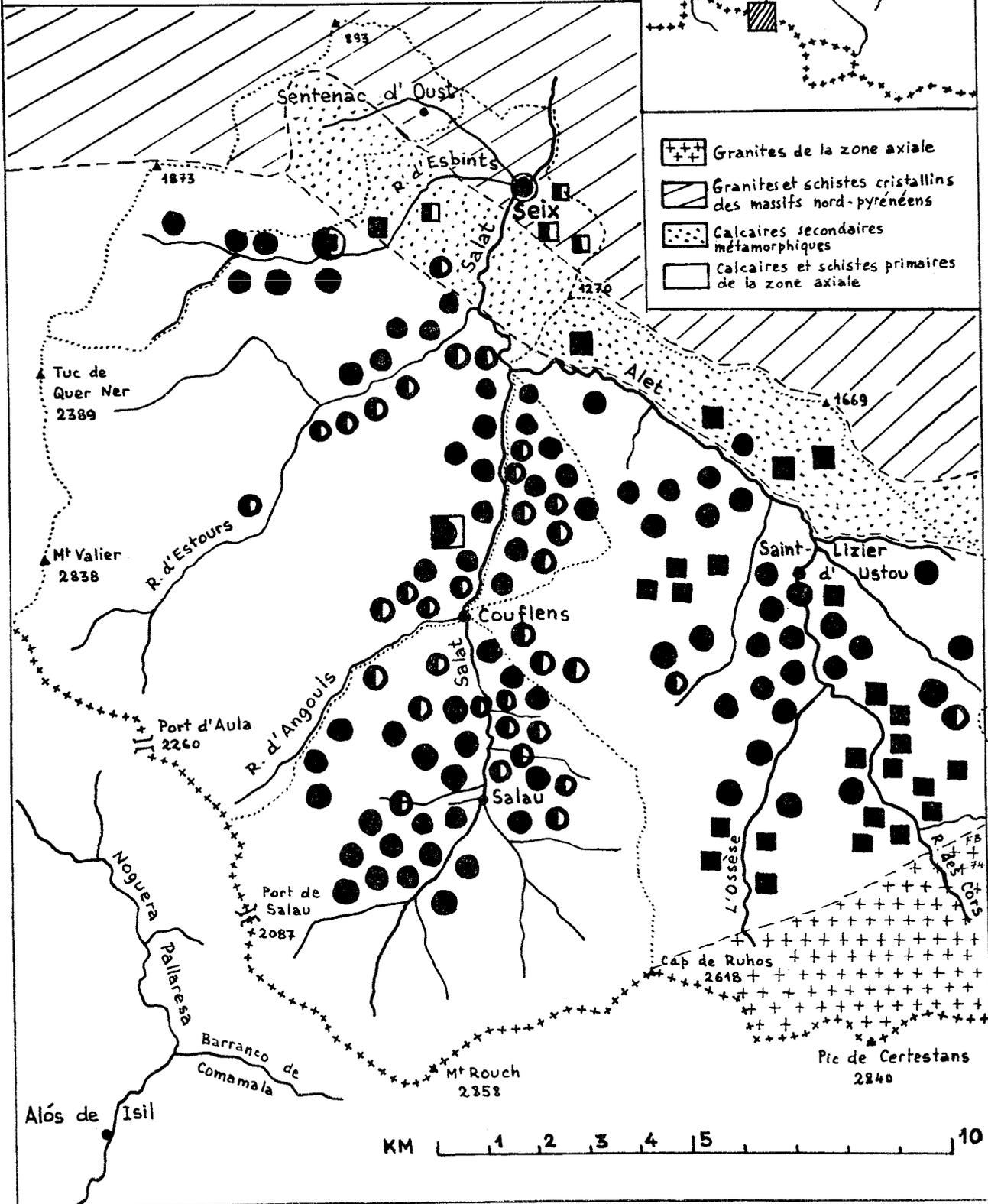
68. MEYER-LÜBCKE REW, 7072 et DU CANGE: *Glossarium*..., t. 5, pp. 574-590.

# HOQUE

Hoques ● Cadastre et I.G.N. ○ 1519-1778  
 Gouttes ■ id. □ id.



- +++ Granites de la zone axiale
- ▨ Granites et schistes cristallins des massifs nord-pyrénéens
- ⋯ Calcaires secondaires métamorphiques
- Calcaires et schistes primaires de la zone axiale



Enfin, si l'on s'en tient pour le languedocien *rèk* et le gascon *arrèk* à un croisement du préroman \* (KAR)REKKU par le celtique \* RĪCA (= sillon) largement attesté et prenant, en aranais, portugais, parlers du Pallars et du Languedoc occidental, le double sens de sillon et de rigole d'écoulement<sup>69</sup>, on ne pourra pas exclure la charrue de cet immense champ sémantique de l'érosion exprimé à travers les outils les plus simples de la civilisation rurale traditionnelle.

Hoque s'explique donc autant par la structure géographique de son aire que par sa situation dans le vocabulaire populaire des instruments aratoires. Comme les autres mots il désigne l'outil et son effet, la fonction et le résultat, le ravinement et le ravin, le ruisseau et son lit.

Terme évidemment typique de la montagne, il survit dans une aire fermée comme ses homologues du Rouergue, du Valais ou du pays de Vaud. Et comme eux il apporte un témoignage supplémentaire du caractère archaïque de ces réduits linguistiques isolés au cœur des hautes Chaînes<sup>70</sup>.

---

69. COROMINAS, J.: *Tópica hespérica*, Madrid, Gredos, 1972, t. II, pp. 110-111, et *Diccionario crít. etimol...*, III, 1059; ROHLFS, G.: *Le gascon*, Pau-Marrimpouey, 2<sup>o</sup> éd. 1970, § 63; DOTTIN, G.: *La langue gauloise*, Paris, Klincksieck, 1920, p. 281.

70. Sur l'archaïsme linguistique du Couserans cf. SEGNY, J.: *Les noms de plantes*, § 831.